

Rapport No 14/2021

de la Municipalité au Conseil communal

en réponse aux postulats :

- de M. le Conseiller communal Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
- de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le mardi 1er juin 2021 à 19 h 00

à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens.

Table des matières

1	Historique	2
2	Position de la Municipalité.....	4
3	Conclusions	7

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Historique

Lors de la séance du Conseil communal du 17 juin 2009, Monsieur le Conseiller communal Pierre Rochat a déposé le postulat suivant:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Cher collègues,

Cela fait des années, voire des décennies que je tente, avec d'autres bien sûr, d'amener un vrai débat sur les questions de régionalisation dans le cadre de notre Conseil, visiblement sans succès. Ce fut d'abord une motion demandant que l'on crée une association de communes à buts multiples, la réponse fut très floue et surtout peu convaincante. On prétendait alors vouloir avancer dans le concept d'agglomération, aujourd'hui, non seulement nous sommes en retard par rapport à d'autres régions du canton, mais l'idée d'agglomération semble bien avoir du plomb dans l'aile. Dans ce fatras sans grande cohérence, c'est tout naturellement l'idée de fusion qui fait son chemin. Que ce soit au travers du rapport récemment paru de la Conférence de Conseillers Communaux ou de l'étude demandée par la Conférence de syndic à l'IDHEAP, il y a matière à réflexion.

La fusion est un projet, ou une utopie, intéressant et il va nécessairement alimenter, comme on le voit déjà, des réflexions médiatico-technocratiques plus ou moins utiles à l'avancement d'un tel projet.

Restera encore à déterminer si ce sont trois fusions de deux à cinq communes ou une fusion de dix communes. Belle foire d'empoigne à venir, laquelle me fait dire que c'est pour cela qu'on tend plutôt à privilégier la fusion des dix communes, parce que peu réaliste en l'état, donc relativement peu dangereux pour l'establishment politique en place.

Revenant à ce que je proposais à l'époque, soit l'Association de communes à buts multiples, comprenant que cette solution ait pu susciter des craintes à divers points de vue (démocratie, emplois, notamment), je viens vous suggérer désormais de rassembler les organismes, communautés et autres structures intercommunaux en une, voire quelques, association(s) de communes à buts multiples, avec l'objectif d'y donner des compétences, de l'autonomie et de travailler en terme de vision, de stratégie, de délégation, etc...

Cette proposition s'inscrit dans le contexte où l'on parle beaucoup de la fusion des communes de la Riviera, mais surtout au vu du fonctionnement très contestable des systèmes actuels qualifiables de lourds, peu économiques, antidémocratiques, compliqués, voire même parfois flous et/ou obscures. Elle s'inscrit dans le processus logique selon lequel une fusion doit se préparer, se construire et se travailler. Elle ne va tomber ni du ciel ni du bon vouloir de l'Etat, mais résulter du souci constant, permanent et partagé de nous rassembler et de fédérer encore mieux qu'aujourd'hui, admettant aussi que, comparativement, nous sommes loin d'être en retard en la matière. Cette solution pourrait même représenter une étape utile d'apprentissage dans la marche vers ce grand rassemblement régional de nos entités communales.

*Sans vouloir rallonger maintenant, j'apporterai, au besoin des compléments ultérieurement, **je demande à la Municipalité d'engager les moyens nécessaires au lancement d'une étude portant sur la faisabilité et l'opportunité de regrouper tous les organismes, communautés et autres structures administratives régionales dans une, voire deux ou trois au maximum si besoin, association{s} de communes à buts multiples.***

Conscient que nous n'échapperons jamais sur de tels sujets à un débat fondamental, je propose le renvoi en commission afin que nous puissions réfléchir tranquillement à toutes ces questions ».

Lors de la séance du Conseil communal du 22 mars 2017, Monsieur le Conseiller communal Christophe Privet a déposé le postulat suivant :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Riviera devra faire face ces prochaines années à de nombreux défis dans les domaines de la mobilité et des transports, de l'aménagement du territoire, du logement, du développement des places de travail, des investissements scolaires et parascolaires, des infrastructures sportives, de la sécurité publique, de la culture, etc.

La collaboration régionale à travers quelque 80 organismes intercommunaux atteint aujourd'hui ses limites. Cette multitude d'organismes correspond-elle encore à la réalité d'une agglomération aujourd'hui encore divisée en 10 communes et où vivent 80'000 habitants dans un espace socio-économique commun ?

Ne faut-il pas songer à adapter les institutions actuelles afin d'obtenir une gestion plus efficiente, des responsabilités moins diluées et des processus démocratiques plus transparents ?

Le rapport d'audit de la Cour des comptes sur les associations de communes du 14 novembre 2016 est à ce titre explicite en relevant nombre de dysfonctionnements.

La Conférence des syndics de la Riviera était bien consciente de cette problématique puisqu'elle a initié de son propre chef une « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera ». Or cette étude présentée en début d'année 2016 n'amène aucune solution concrète. Elle manque singulièrement d'ambition et les sondages auprès de la population sont noyés, voire biaisés selon certains, par un grand nombre de réponses et de scénarios potentiels.

La réflexion sur une fusion à l'échelle régionale est aujourd'hui abandonnée au profit d'une hypothétique gouvernance régionale qui ne ferait qu'ajouter une couche supplémentaire aux déjà trop nombreuses institutions intercommunales.

De leur côté, les communes de Saint-Légier et Blonay envisagent une fusion entre elles seules. Les cartes seraient ainsi rebattues. Faut-il alors rester passifs ?

Si on suscite le débat au niveau des citoyens et qu'on les consulte, on pourrait enfin connaître leur opinion et ainsi mieux préparer l'avenir de la Riviera ?

A Vevey, des conseillers communaux ont relancé en août 2016 cet important débat de fond sur l'avenir de la Riviera en estimant qu'il ne doit pas rester confiné au seul niveau des syndics. C'est ainsi que des membres du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste, des Verts et de Décroissance Alternatives souhaitent susciter un débat au sein de la population. Il en va de même de la Tour-de-Peilz.

Et ils demandent dans un postulat renvoyé à la Municipalité de Vevey et pour la Tour de Peilz en commission que les citoyennes et citoyens puissent enfin s'exprimer sur l'intérêt qu'ils portent, ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune sur la Riviera. C'est ainsi que les postulants veveysans et de la Tour-de-Peilz souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser dans les 24 mois une consultation auprès des citoyennes et citoyens. Ils suggèrent deux questions :

1. *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*
2. *Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire)*

Ce mouvement initié dans les communes de Vevey et de la Tour-de-Peilz ne peut laisser indifférent et sans réaction la commune de Montreux. C'est donc pour cette raison que les signataires ci-dessous demandent également sous forme d'un postulat que : « les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité de Montreux étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées. »

2 Position de la Municipalité

Au vu de la thématique proche de ces deux postulats, portant sur des formes de collaborations intercommunales dans la Riviera, la Municipalité propose d'y répondre de manière groupée. Il convient tout d'abord de rappeler que ces deux postulats ont été déposés dans le contexte particulier des débats tenus entre 2000 et 2016 sur les collaborations régionales, les associations intercommunales et les projets de fusion de communes au sein de la Riviera.

Au tournant du millénaire, les autorités des 10 communes de la Riviera vaudoise ont initié diverses réflexions visant à renforcer les collaborations intercommunales sous diverses formes possibles. Rappelons ici que la région Riviera a depuis des années mis en place des outils régionaux uniques, comme le Fonds culturel Riviera ou le Fonds soutenant la formation de juniors dans les clubs sportifs, comme le Service intercommunal de gestion en charge notamment de la délivrance et l'épuration de l'eau (SIGE) ou l'Association Sécurité Riviera (ASR) qui regroupe les diverses forces d'intervention (police, ambulance, pompiers, protection civile), ce qui n'existe à aucun autre endroit en Suisse.

Entre 2000 et 2005, sous l'impulsion de M. Laurent Ballif, alors Conseiller municipal à Vevey, et de M. Laurent Wehrli, une réflexion a été initiée au travers d'un « Livre blanc » visant à la création de 5 associations intercommunales à buts multiples, qui auraient réuni l'ensemble des collaborations, afin d'en renforcer les synergies et la démocratie, notamment avec la mise en place systématique de conseils intercommunaux pour chacune de ces thématiques.

Suite à cette première étape, la réflexion a évolué vers l'idée d'une fusion des 10 communes, pour former une seule commune Riviera, avec une population de quelque 80'000 habitantes et habitants. Les partenaires de cette réflexion ont en effet estimé que les limites, notamment démocratiques, des associations intercommunales avaient pour conséquence que seule une fusion permettait d'atteindre les objectifs d'adéquation entre politiques publiques, dimension géographique et masse critique de la population ; sans pour autant négliger la vie villageoise et le « génie local », à l'image d'ailleurs de ce que connaît Montreux, commune fusionnée en 1962 et aux villages et quartiers vivants et dynamiques.

Lors de sa séance du 25 mai 2016, le Conseil communal a pris acte du « Rapport relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera », en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera, et au « Crédit d'étude de faisabilité de la fusion des 10 communes de la Riviera ». C'est le même document, rédigé et adopté sous l'égide du service des affaires intercommunales et de la CIEHL, qui a été soumis aux 10 conseils communaux.

C'est dans la suite des éléments précités que M. le Conseiller communal Christophe Privet a déposé son postulat, qui était également déposé auprès des conseils communaux des Communes de Vevey et de La Tour-de-Peilz. Celui de Vevey l'a pris en considération, le 1^{er} septembre 2016, alors que celui de La Tour-de-Peilz refusait sa prise en considération, le 21 juin 2017.

Sur le fond, force est de constater que la situation a cependant évolué ces diverses années et que cette problématique n'a plus fait plus l'objet d'aucune discussion formelle dans le cadre des organes intercommunaux et, notamment, de la conférence des syndics. Au demeurant, plusieurs éléments expliquent une telle situation :

- la procédure de fusion en cours entre les Communes de Blonay et de Saint-Légier, qui a maintenant abouti avec l'approbation du projet de fusion par la population de chacune de ces Communes, permettant la création de la nouvelle Commune fusionnée au 1^{er} janvier 2022 ;
- l'acceptation par la population de Veytaux, le 25 novembre 2018, de l'initiative tendant à ce que la Municipalité de Veytaux approche celle de Montreux, en vue de l'établissement d'un projet de convention de fusion des deux Communes. Cette procédure est en cours, mais a subi des retards importants liés entre autres à la situation sanitaire et aux mesures de protection prises ;
- la pétition, dont les signatures ont été récoltées dans les Communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny, visant à étudier une fusion des quatre Communes de l'ancien cercle de Corsier, déposée à fin 2018. Ce débat n'a cependant été suivi d'aucune action particulière, vu les refus annoncés de certaines autorités communales. La campagne électorale qui vient de se dérouler confirme par ailleurs que ce sujet n'est plus d'actualité, puisqu'il n'a quasiment pas été évoqué durant cette campagne ;
- la situation institutionnelle et financière de l'autre pôle régional qu'est la Commune de Vevey, y compris de sa Municipalité, au cours des dernières années et qui a concentré les forces sur d'autres sujets prioritaires.

Dans un tel cadre, il n'est pas imaginable de réaliser les deux propositions contenues dans ces deux postulats. En effet, l'idée de regrouper les diverses associations intercommunales en une seule à buts multiples est confrontée au principe, aux yeux de plusieurs personnes qui sont opposées, qu'une telle association serait synonyme de fusion mais sans y assurer la même représentation démocratique directe qu'une Commune. Par ailleurs, les flux financiers entre les associations intercommunales actuelles et les Communes font régulièrement l'objet d'interpellations ou de commentaires peu enthousiastes, notamment au moment du vote des budgets.

Quant au sondage, tel que proposé dans le second postulat ici évoqué, il pose clairement la question de son utilité, car, si Montreux le lançait maintenant, elle serait la seule Commune à le faire ! Se poserait alors directement la question de son utilité et de sa pertinence. Par ailleurs, si certes un tel sondage permettait de recenser une orientation sur la vision de la population qui y aurait participé, sa validité démocratique n'est que peu assurée par rapport à un vote en bonne et due forme.

Sur la base des éléments susmentionnés, la Municipalité, déplorant que les processus de collaboration des 10 communes de la Riviera soient freinés, voire stoppés, ne peut que constater le caractère irréalisable, en l'état, de ces deux propositions. Cela ne signifie pas qu'elles ne pourraient pas être reprises à une prochaine période. Mais, en l'état, il n'apparaît pas utile de maintenir ces deux postulats dans la liste de ceux auxquels il n'a pas été répondu.

Aux yeux de la Municipalité, une telle décision n'enlève cependant rien à l'intérêt et à la pertinence de continuer à s'engager pour des réflexions et des actions allant dans une telle direction ; il est nécessaire et utile de réfléchir et agir au plan régional, lorsque ce dernier est plus adéquat que la Commune seule pour l'accomplissement de certaines tâches publiques, grâce à des synergies et des rapports qualité-prix plus utiles pour les populations et milieux concernés. Dans ce sens, la réactivation du projet d'agglomération Rivelac permet de relancer des réflexions et collaborations à cette échelle régionale importante, en particulier dans des domaines d'infrastructure et de mobilité.

3 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 14/2021 de la Municipalité du 23 avril 2021 au Conseil communal en réponse aux postulats :

- de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;

- de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées » ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

de prendre acte du présent rapport en réponse aux postulats :

- de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;

- de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

Ainsi adopté le 23 avril 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire a.i.

L. Wehrli

L.S.

F. Grec

Délégation municipale : M. Laurent Wehrli, Syndic et M. Olivier Gfeller, Conseiller municipal